

COMMISSIONS D'ADMISSION ET D'ÉQUIVALENCE

BULLETIN D'INSCRIPTION

DROITS D'INSCRIPTION : 35€

NB: INSCRIPTIONS HORS
PARCOURSUP

NOM ET PRÉNOM

.....
.....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE

.....
.....

NATIONALITÉ

.....
.....

ADRESSE PERSONNELLE

.....
.....

TÉLÉPHONE

.....
.....

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

.....
.....

NIVEAU SCOLAIRE

.....
.....

EXAMENS ET

DIPLÔMES OBTENUS

2019 / 2020

2018 / 2019

2017 / 2018

AUTRES

.....

.....

BACCALAURÉAT OBTENU EN

.....
.....

SÉRIE

INTÉGRATION EN COURS DE CURSUS, 2^e ET 4^e ANNÉES (ET 3^e ANNÉE DE MANIÈRE EXCEPTIONNELLE)

Je soussigné(e) désire être
inscrit(e) en commission
pour la :

- 2^e année
 3^e année (sous réserve)
 4^e année

1^{re} SESSION

- le jeudi 26 mars 2020 à
partir de 9h et le vendredi
27 mars 2020 sur RDV, dépôt
des candidatures avant le lundi
16 mars 2020 (cachet de la
poste faisant foi)
 épreuve de français sur RDV

2^e SESSION

- (sous réserve de place
disponible) le lundi 7 septembre
2020 à partir de 9h et le mardi
8 septembre 2020 sur RDV,
dépôt des candidatures avant
le mercredi 26 août 2020
(cachet de la poste faisant foi)
 épreuve de français sur RDV

*NB : Les candidats non
francophones doivent passer
une épreuve écrite de langue
française et attester d'un test de
connaissance en français, TCF
(niveau B2), en cours de validité.*

PIÈCES À JOINDRE

OBLIGATOIREMENT AU

BULLETIN D'INSCRIPTION

- 1 → photocopie d'une pièce
d'identité ou d'une carte
de séjour pour les étudiants
étrangers (en cours de validité);
- 2 → photocopies certifiées
conformes des diplômes;
- 3 → certificats justifiant des
années d'études artistiques;
- 4 → curriculum vitae;
- 5 → trois photos d'identité
(nom et prénom au dos);
- 6 → lettre de motivation;
- 7 → dossier artistique
personnel (à apporter
le jour de la commission);
- 8 → droits d'inscription
(35€), chèque libellé à l'ordre
du Receveur Municipal.

Renseignements :

▶ esap@mairie.mc

Les candidats sont convoqués
par courrier et par email.

Les informations font l'objet d'un
traitement informatique destiné à
la gestion des étudiants de l'ESAP.
Conformément à l'article 14 de la loi
n° 1.165 du 23 décembre 1993 modifiée
par la loi n° 1.353 du 4 décembre
2008 réglementant le traitement
des informations nominatives, vous
disposez d'un droit d'accès et de
rectification des données personnelles
vous concernant auprès du
secrétariat de l'école

DATE ET SIGNATURE

.....
.....
.....
.....